Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Chartierville le lundi 14 septembre 2026 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :
Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #1
M. Pierre Bouchard, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
M. Jean-François Lachance, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

Absent : M. Frédéric Landry, conseiller poste #4

2. Adoption de l'ordre du jour :
26-4537 Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2026.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :

 8.1. Servitude bornes de recharge - Hydro
 8.2. Nomination comité démolition
 8.3. Étalonnage débit mètre AEU
 8.4. Consultation et banque d'heure – Cain Lamarre
 8.5. Achats salle de sport
 8.6. Servitudes Lauz Immo
 8.7. Déclaration annuelle – TECQ
 8.8. FRR 4 – Projet répartition solde
 8.9. Toilette Enviro loo - Halte
 8.10. Compteurs pour sentier au Ruisseau Mining
 8.11. Tour cellulaire
 8.12. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 2026-07 Dérogation mineure
 8.13. Adoption 2e projet règlement 2026-06 règlement modifiant le règlement de zonage numéro 101-2001 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage des conteneurs maritimes à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages, ainsi que pour préciser l'usage de remorques à des fins de bâtiment complémentaire

9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour
Aucune question n'est posée.

4. Adoption du procès-verbal :
26-4538 Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Jean-François Lachance et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2026.

Adopté

5. Adoption des revenus & dépenses :
26-4539 Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1er au 31 août 2026 pour un total des dépenses d'une somme de 116 572,02 $ et un total des revenus d'une somme de 100 767,73 $.

Adopté

6. Rapport du Maire :

M. Denis Dion, informe des suivis de la MRC concernant différents dossiers d'intérêt pour la Municipalité, notamment la cour municipale, la gestion des écocentres dans les municipalités ainsi que le bâtiment du bureau de poste à East Angus, lequel nécessite des travaux majeurs.

M. Dion informe que le poste précédemment occupé par Mme Dorice Fortier, à la suite de son départ à la retraite, ne sera pas affiché pour le moment. Le conseil privilégie plutôt l'embauche d'un étudiant à compter du mois de mai, afin de répondre aux besoins de la Municipalité durant la période estivale, notamment pour effectuer des tâches de signaleur et d'aide à l'entretien. Cette approche permettra d'adapter les ressources aux besoins saisonniers de la Municipalité tout en assurant le maintien des services durant la période estivale.

M. Dion informe également que le député de Mégantic, M. François Jacques, a demandé et tenu une rencontre avec les membres du conseil municipal afin de faire un dernier suivi des différents dossiers municipaux en cours. Cette rencontre a permis d'échanger sur les priorités et les dossiers nécessitant des suivis auprès des instances gouvernementales.

7. Rapport des comités ad hoc :

M. Pierre Bouchard informe qu'une somme de 2 000 $ a été accordée à la Municipalité par le député provincial dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole, pour l'achat d'équipements destinés à la salle de sport. M. Bouchard informe également que différentes activités seront offertes, notamment des sessions d'initiation à la musculation.

Mme Lise Bellehumeur fait un retour sur la tenue de l'épluchette. Elle souligne la très bonne participation de la population et mentionne que les conditions météorologiques ont finalement permis la tenue du lancement des lanternes prévu dans le cadre de l'activité.

M. Jean Bellehumeur fait différents suivis concernant la Régie incendie des Sommets. Il informe notamment le conseil que le protocole concernant le service hors route est presque complété. M. Bellehumeur informe également qu'une sortie scolaire est prévue au site Vélos Eldorado au mois de septembre.

M. Claude Sévigny fait un retour sur l'activité organisée dans le cadre du 20e anniversaire du Centre d'interprétation de la Mine d'or. Il souligne notamment la bonne participation aux parcours de marche organisés en collaboration avec le Club de marche des Sentiers frontaliers.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

8.1. Servitude bornes de recharge – Hydro

26-4540 ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente d'établissement de servitude pour borne de recharge de véhicules électriques en faveur de HYDRO-QUEBEC le 14 août 2024, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme le lot 6 476 669 du Cadastre du Québec, (ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Compton.

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Jean Bellehumeur

QUE la Municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC contre une partie du lot 6 476 669 Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité (ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale).

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

QU'UN membre de l'étude du Notaire Instrumentant soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dis-positions desdits actes.

Adopté

8.2. Nomination comité démolition

26-4541 Attendu que le règlement 2023-02 relatif à la démolition d'immeuble prévoit la création d'un comité afin d'autoriser les demandes de démolition;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean-François Lachance

Que le conseil municipal de Chartierville nomme les conseillers suivants au comité de démolition et ce pour une période de 2 ans tel que le prévoit le règlement 2023-02 :

- M. Jean Bellehumeur
- M. Frédéric Landry
- M. Claude Sévigny

Adopté

8.3. Étalonnage débit mètre AEU

26-4542 Attendu que l'article 4 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) exige la vérification du débit mètre de la station d'épuration des eaux usées au moins une fois par année;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean B

Que le conseil municipal de Chartierville accepte la soumission présentés par la firme Avizo Experts-Conseils pour la vérification et l'étalonnage du débit mètre au montant de 1 850 $ taxes en sus.

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chartierville, tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Adopté

8.4. Consultation et banque d'heure – Cain Lamarre

26-4543 Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.

Adopté

8.5. Achats salle de sport

26-4544 ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville souhaite améliorer et diversifier les équipements disponibles à sa salle de sport afin de favoriser l'activité physique et l'adoption de saines habitudes de vie auprès de la population;

ATTENDU QU'une aide financière de 2 000 $ a été accordée à la Municipalité par le député provincial dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole, laquelle est destinée à l'achat d'équipements pour la salle de sport;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite utiliser cette aide financière pour procéder à l'acquisition de nouveaux équipements d'entraînement;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean-François Lachance

D’AUTORISER l’achat d’équipements d’entraînement destinés à la salle de sport de la Municipalité de Chartierville, pour un montant maximal de 2 800 $ taxes net;

D’AUTORISER que cette dépense soit imputée à l’aide financière de 2 000 $ obtenue dans le cadre du Programme de soutien à l’action bénévole et la balance, imputée au budget des loisirs;

D’AUTORISER la direction générale à effectuer les démarches nécessaires pour procéder aux achats et à acquitter les factures correspondantes, conformément aux règles de gestion contractuelle et aux crédits disponibles.

Adopté à l’unanimité

8.6. Servitudes Lauz Immo

26-4545 ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville a déposé, le 14 novembre 2023, une procédure en expropriation du lot 6 579 228 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité est devenue propriétaire dudit lot par la publication de l'acte de transfert de propriété avec effet au 29 avril 2024;

ATTENDU QUE cette acquisition visait l'aménagement d'un parc offrant un lieu public d'observa-tion panoramique;

ATTENDU QUE la partie expropriée a réclamé une indemnité pour préjudice incident, notam-ment en lien avec la construction d'un chemin d'accès au lot 6 687 113 et la perte alléguée d'une superficie destinée au pâturage;

ATTENDU QUE les parties ont négocié une entente visant à régler ces éléments du préjudice incident, sans admission de responsabilité de quelque nature que ce soit;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entériné cette entente par la résolution 25-4381, adoptée lors de la séance du 1er octobre 2025, laquelle prévoit notamment la conclusion d'ententes relatives aux droits de passage et de pâturage;

ATTENDU QU’en conséquence cette entente a effectivement été signée entre les parties;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que les servitudes consenties par la Municipalité sont con-ditionnelles à ce que la partie expropriée construise « d’ici trois ans » les immeubles mentionnés à l’entente;

ATTTENDU QUE la partie expropriée a présenté des textes de servitudes prévoyant plutôt que ce délai de trois ans débute à compter de la signature des actes de servitudes;

ATTENDU QU'un différend subsiste entre les parties quant à la date de prise d'effet de ce délai de trois ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a proposé comme compromis une prise d’effet à compter du mois de mars 2026, proposition refusée par la partie expropriée;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 10 août 2026 la résolution numéro 26-4533 par laquelle elle acceptait, sans préjudice à ses prétentions, que le délai de trois ans prenne effet à compter de la signature des actes de servitude, à la condition expresse que telle signature inter-vienne au plus tard le 31 août 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a été à ce jour convoquée à aucune telle séance de signature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le plus tôt possible, pour et au nom de la Municipalité de Chartierville, les ententes relatives aux droits de passage et de pâturage, conformément à l'entente entérinée par la résolution numéro 25-4381, mais aux conditions suivantes :

QUE la prise d'effet de ces servitudes soit fixée au 31 août 2026 ou, à défaut,

QUE la prise d'effet des servitudes qui seront signées suite à la présente résolution soit fixée à la date qui sera déterminée par la Cour Supérieure du Québec lors d'une décision sur l'interprétation de l'entente intervenue entre les parties quant à la date de prise d'effet du délai de trois ans;

QU'à défaut par la partie expropriée d'accepter la date de prise d'effet du 31 août 2026, mandat est donné aux procureurs de la Municipalité d'entamer les procédures appropriées pour faire interpréter par la Cour Supérieure la date de prise d'effet du délai de trois ans dans l'entente déjà signée entre les parties.

Adopté

8.7. Déclaration annuelle – TECQ

26-4546

Attendu que :

▪ La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

▪ La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

▪ La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

▪ La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

▪ La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

▪ La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

▪ La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

▪ La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

8.8. FRR 4 – Projet répartition solde

26-4547 ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville participe à la démarche collective du Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (FRR4) pour la période 2021-2025;

ATTENDU QUE les six municipalités participantes ont procédé à la réalisation et à la reddition de comptes des projets financés dans le cadre de cette entente;

ATTENDU QU'à la suite de la reddition de comptes, un solde disponible de 98 660 $ est toujours disponible;

ATTENDU qu'il a été convenu de redistribuer ses sommes aux six municipalités participantes afin de permettre la réalisation d'un dernier projet dans le cadre du FRR4 – Vitalisation 2021-2025 au montant de 9 072 $;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean-François Lachance

DE CONFIRMER un budget maximal de 9 072 $ pour la réalisation d'un dernier projet dans le cadre du FRR4 – Vitalisation 2021-2025, correspondant au montant attribué à la Municipalité de Chartierville à même le solde disponible suivant la reddition de comptes des six municipalités participantes;

D'AUTORISER la direction générale à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du projet, conformément aux modalités du programme et aux sommes disponibles;

QUE les dépenses admissibles liées à ce projet soient imputées au montant disponible dans le cadre du FRR4 – Vitalisation 2021-2025 ;

QUE le conseil municipal entendra et considérera toute proposition soumise par les citoyens relativement à ce projet.

Adopté

8.9. Toilette Enviro loo – Halte

26-4548 ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville réalise un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4 (FRR4) – Soutien à la vitalisation, visant notamment l'aménagement de la halte routière et la réalisation de la phase 3 du camping municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer les infrastructures et les services offerts aux citoyens, aux visiteurs et aux usagers de la halte routière;

ATTENDU QUE l'installation d'une toilette écologique permettra d'offrir un service sanitaire adapté au site, tout en limitant les besoins en infrastructures conventionnelles et en favorisant une approche respectueuse de l'environnement;

ATTENDU QUE le modèle Enviro Loo B2030 répond aux besoins identifiés pour l'aménagement du site;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

D'AUTORISER l'achat d'une toilette écologique Enviro Loo B2030 pour l'aménagement de la halte routière et la réalisation de la phase 3 du camping municipal;

D'AUTORISER une dépense au coût 3 995 $, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de la toilette écologique et, le cas échéant, des accessoires nécessaires à son installation;

QUE cette dépense soit imputée au budget prévu dans le cadre du projet FRR4 – Vitalisation – Aménagement de la halte routière et phase 3 du camping municipal, sous réserve de l'admissibilité de la dépense aux modalités du programme;

D'AUTORISER la direction générale à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition et à l'installation de la toilette écologique.

Adopté

8.10. Compteurs pour sentier au Ruisseau Mining

26-4549 ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville réalise le projet « Boucle du sentier du Ruisseau Mining » dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4 (FRR4) – Soutien à la vitalisation;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer la connaissance de la fréquentation du sentier afin de mieux évaluer son utilisation et de soutenir la planification de son entretien et de son développement;

ATTENDU QUE l'installation de compteurs de personnes permettra de recueillir des données sur la fréquentation du sentier du Ruisseau Mining;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Lachance, appuyé par M. Jean Bellehumeur

D'AUTORISER l'achat de compteurs de personnes destinés à être installés sur le sentier du Ruisseau Mining, dans le cadre du projet « Boucle du sentier du Ruisseau Mining »;

D'AUTORISER une dépense de 3 990 $, plus les taxes applicables, pour l'acquisition des compteurs et, au besoin, des accessoires nécessaires à leur installation;

QUE cette dépense soit imputée au budget du projet FRR4 – Vitalisation – Boucle du sentier du Ruisseau Mining, sous réserve de l'admissibilité de la dépense aux modalités du programme;

D'AUTORISER la direction générale à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition et à l'installation des équipements.

Adopté

8.11. Tour cellulaire

26-4550 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chartierville est préoccupée par la qualité et la disponibilité des services de télécommunication sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE certaines portions du territoire de Chartierville présentent une couverture déficiente des services de télécommunication, notamment des services de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE ces lacunes peuvent compliquer les communications des citoyens, des travailleurs, des visiteurs et des différents intervenants présents sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'absence ou la faiblesse de la couverture cellulaire peut représenter un enjeu particulièrement important lors de situations d'urgence, notamment lorsqu'un citoyen doit communiquer rapidement avec les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendie et les autres intervenants d'urgence doivent également pouvoir compter sur des moyens de communication fiables et accessibles afin d'assurer efficacement leurs interventions et la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des infrastructures de télécommunication constitue un enjeu important pour la sécurité, le développement et l'attractivité de la Municipalité de Chartierville;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Chartierville, de par sa situation géographique et son caractère rural, présente des défis particuliers quant au déploiement des infrastructures de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, notamment par l'entremise des programmes et organismes relevant de sa compétence en matière de télécommunications et de développement des infrastructures, peut contribuer à l'amélioration de la couverture dans les secteurs concernés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite porter directement cette problématique à l'attention des autorités compétentes afin que la situation vécue par les citoyens de Chartierville soit prise en considération;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny

QUE la Municipalité de Chartierville demande officiellement au gouvernement du Québec et aux autorités compétentes en matière de télécommunications de prendre en considération les problématiques de couverture des services de télécommunication observées sur son territoire;

QUE les autorités compétentes soient invitées à évaluer les secteurs présentant des lacunes de couverture et à identifier les solutions permettant d'améliorer la qualité et la disponibilité des services de télécommunication pour les citoyens de Chartierville;

QUE la Municipalité demande que les besoins de Chartierville et de sa population soient considérés dans les programmes et démarches visant le développement ou l'amélioration des infrastructures de télécommunication en région;

QUE la présente résolution souligne que l'amélioration de la couverture des services de télécommunication constitue un enjeu de sécurité pour les citoyens, notamment en facilitant l'accès aux services d'urgence, mais également un enjeu de développement et d'occupation du territoire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député provincial de la circonscription de Mégantic, au gouvernement du Québec, aux ministères et organismes concernés ainsi qu'aux fournisseurs de services de télécommunication pertinents;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les représentations et démarches nécessaires auprès des autorités concernées afin de faire valoir les besoins particuliers de la Municipalité de Chartierville et de ses citoyens.

Adpoté

8.12. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 2026-07 Dérogation mineure

26-4551 Avis de motion est donné par Mme Lise Bellehumeur qu'à une séance ultérieure, il sera présenté pour adoption un règlement portant le numéro 2026-07 relatif aux dérogations mineures;

Qu'un projet de règlement numéro 2026-07 relatif aux dérogations mineures est également déposé séance tenante.

Adopté

8.13. Adoption 2e projet règlement 2026-06 règlement modifiant le règlement de zonage numéro 101-2001 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage des conteneurs maritimes à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages, ainsi que pour préciser l'usage de remorques à des fins de bâtiment complémentaire

26-4552 Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny d'adopter le second projet de règlement numéro 2026-06, intitulé « Règlement numéro 2026-06 modifiant le Règlement de zonage numéro 101-2001 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage des conteneurs maritimes à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages, ainsi que pour préciser l'usage de remorques à des fins de bâtiment complémentaire », tel que présenté au conseil municipal.

Adopté

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 38 :

1. Étiez-vous au fait de la problématique des chercheurs d'or au Ruisseau Mining?
2. Qu'arrive-t-il avec les sommes déjà payées pour les fosses septiques, maintenant que le règlement a été changé?
3. Avez-vous eu des commentaires à savoir si les panneaux «Visez 40» ont eu un effet sur la vitesse?
4. Serait-il possible d'avoir une collecte de composte de plus pendant l'été?
5. La résolution pour les compteurs au sentier du ruisseau Mining, est-ce de nouveaux compteurs ou il y en avait déjà en place?
6. Serait-il possible d'avoir des dos d'âne en asphalte pour faire ralentir les automobilistes dans le périmètre urbain?

La période de questions est clause à 20 h 02.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

26-4553 La séance est levée à 20 h 02 par M. Claude Sévigny.

Denis Dion	Paméla Blais
Maire	Directrice générale et greffière trésorière